

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE WOLUWE-
SAINT-PIERRE
Service Urbanisme
Monsieur Willem DRAPS
Avenue Charles Thielemans, 93
B – 1150 BRUXELLES**

V/Réf : SM/DW-ENS-490364-S/2008
N/Réf. : AVL/KD/WSP-2.128/s.542
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

OBJET : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue du Manoir d'Anjou, 1.
Surhaussement d'une villa.
Avis de la CRMS (Correspondant : M. D. Warnant.)

En réponse à votre lettre du 28 août 2013, sous référence, réceptionnée le 29 août, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 11 septembre 2013.

Le dossier concerne la villa qui forme l'angle des avenues du Manoir d'Anjou et A. Madoux, comprise dans la zone de protection du site classé du Manoir d'Anjou. A l'arrière, elle jouxte l'entrée secondaire du domaine classé. La demande vise le surhaussement de la villa qui ne compte actuellement qu'un niveau, par l'ajout d'un étage ainsi qu'un niveau sous combles.

A l'examen des plans, il s'avère que la réalisation des travaux aurait peu d'impact sur le site classé qui jouxte le terrain. La demande relève donc d'un examen urbanistique plutôt que patrimonial. En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques complémentaires éventuelles et les recommandations qu'appelle cette demande. Sur le plan architectural, il conviendrait de davantage intégrer les interventions dans la typologie du bien et de s'inscrire dans le vocabulaire architectural existant (éviter la lucarne arrondie et le bardage en façade donnant vers l'avenue Madoux).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme I. Leroy (par mail Mmes I. Leroy, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, Ph. Piéreuse et H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.